



# Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 10 décembre 2024**

**Date de convocation : le 3 décembre 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05*

**Étaient présents :**

**En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 25
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

**Étaient excusés :**

**G.B.M :** MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

**C.C.L.L :** BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

**C.C.V.M :**

**Résultat du vote :**

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** LAMBERT Marie

**Procuration de vote :**

**Mandant :** MESNIER Christian ; TERZO André

**Mandataire :** STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

## **CONTRIBUTIONS 2025**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2025 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 15 octobre 2024, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2025 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées sur une hypothèse de 231 242 habitants en 2025.

### **1. PARTIE APPELÉE PAR HABITANT**

- 3,00 HT par habitant pour financer l'activité "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 2,30 € HT par habitant pour financer l'activité "prévention",
- 2,10 € HT par habitant pour financer l'activité "valorisation organique",
- 20,50 € HT par habitant pour financer l'activité "éco-centres"
- 3,00 € par habitant pour financer l'activité « Installation Tri Massification » - Contribution créée en 2025, par réduction de la contribution affectée au financement des éco-centres

Il est précisé que toutes les contributions appelées par habitant sont maintenues « globalement » à leur niveau de 2024, excepté la division de la contribution « éco-centres », vers une nouvelle contribution « ITM ».

### **2. PARTIE APPELÉE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION ET L'INCINÉRATION**

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les tarifs seront étudiés dans le cadre de chaque Commission thématique.

Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Puis, la décision votée en décembre 2016 par le Comité Syndical pour l'avenir de l'unité de valorisation énergétique a permis d'estimer annuellement la contribution incinération de ces prochaines années.

Il est rappelé le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges, actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > déjà appelée
- 2017 : 452 855,72 € HT (2,02 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2018 : 708 427,76 € HT (3,16 € HT par habitant) > appelée fin novembre 2018.
- 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 : 0 €

**Soit un total, à ce jour, de 1 768 359,48 €.**

Cependant un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2020, repris via le Budget Supplémentaire 2021, est venu compléter la provision de 235 942,72 € (1,04 € HT par habitant, soit pour 226 868 habitants – population municipale en 2021).

**Au 31 décembre 2024, la provision est constituée à hauteur de 2 004 302,48 € HT et déjà mobilisée pour 1 004 300,25 € à ce jour (en 2020 et 2023) puis 405 750,09 € en 2024 ; le solde mobilisable après 2024 est donc de 594 252,14 €.**

Le montant des travaux de démantèlement, comme indiqué dans les termes du contrat global de performance attribué à la société VALAXION, est de 1 956 700 €, hors avenants et hors révisions de prix.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas appeler de contribution, à ce titre, en 2025 et de mobiliser, le cas échéant, en 2025, les éventuels excédents de fonctionnement reportés.

### **3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS (hors Tri et Incinération)**

<b>Contributions (€ HT)</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>MODE DE CALCUL</b>
Administration générale	2,84	3,00	3,00	3,00	3,00	par habitant
Prévention	1,80	2,30	2,30	2,30	2,30	par habitant
Éco-centres	23,50	23,50	23,50	23,50	<b>20,50</b>	par habitant
Valorisation matière organique	1,80	2,10	2,10	2,10	2,10	par habitant
Installation Tri Massification					<b>3,00</b>	par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, **en début de période**.

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions. Depuis 2024, les appels à contributions ne sont pas soumis à TVA.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement :**

- **sur les différentes contributions 2025 proposées ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,**
- **sur l'absence d'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2025,**
- **confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2025.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

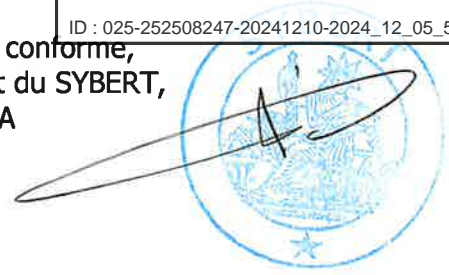
Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 025-252508247-20241210-2024\_12\_05\_53-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
LAMBERT Marie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie Lambert', with a long horizontal stroke extending to the right.